

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2016

LÉGIFÉRER POUR SIMPLIFIER ET RATIONALISER L'ORGANISATION DE LA
COLLECTE DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE
CONSTRUCTION - (N° 3512)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE19

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 10, substituer au mot :

« autres »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.